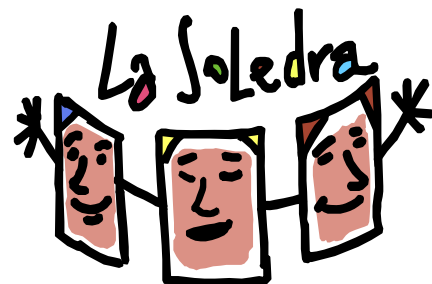


Foulée de La Soledra

Dimanche 27 mai 2018

Saint Pierre de Lages



REGLEMENT

1. ORGANISATION

L'association La Soledra organise « La Foulée de La Soledra » le dimanche 27 mai 2018.

Cette manifestation est avant tout amicale, il n'y aura donc ni classement, ni chronométrage.

Une randonnée de 10 kilomètres (marche, marche nordique) et un parcours de jogging de 10 kilomètres vous sont proposés.

La matinée se terminera par des parcours réservés aux enfants, 1 km pour les plus de 7 ans, et 500 mètres pour les plus petits.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

2. LES PARCOURS

Les parcours empruntent les chemins et les routes de la commune de Saint-Pierre-de-Lages.

Les balisages des parcours sont représentés par fléchage sur panneaux. Les détails de chaque parcours seront affichés sur le site du départ.

Départ : mairie de Saint Pierre de Lages

Arrivée : mairie de Saint Pierre de Lages

3. LES HORAIRES

Les départs seront donnés selon l'ordre suivant :

- 9h30 pour la randonnée 10 km,
- 10h00 pour le parcours de jogging 10 km
- 11h15 pour le parcours de jogging 1 km enfants de plus de 7 ans
- 11h30 pour les 500 m des plus petits.

4. RESPONSABILITE

La Soledra décline toutes responsabilités quant aux vols, dégradations d'équipements matériels ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas un participant ne pourra faire valoir de droit quelconque vis à vis de l'organisateur. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement. Chaque engagé participe sous sa propre responsabilité et autorise les services médicaux à prendre toutes les mesures d'urgences qui seraient nécessaires en cas d'accident ou de défaillance. Ce n'est pas une compétition, il ne sera donc pas demandé de certificat médical ; les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'incident physique.

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou leur responsable légal pendant toute la durée de la manifestation.

5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront sur place devant la mairie de Saint Pierre de Lages le dimanche 27 mai 2018 de 8h30 à 9h30. Le prix d'engagement pour les adultes est de 4 Euros pour la randonnée, 4 Euros pour le parcours jogging en individuel. (La participation des enfants est gratuite.)

Les chèques seront libellés à l'ordre de « La Soledra ». Les personnes inscrites, toute discipline confondue, doivent remplir et signer un bulletin d'inscription impliquant la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Aucun remboursement ne sera effectué quelles qu'en soient les raisons.

6. RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront proposés sur la commune de Saint-Pierre-de-Lages.

7. SECURITE

Les parcours empruntent des routes qui restent ouvertes à la circulation. Les participants devront respecter les règles d'usage et le Code de la route Ils devront emprunter la partie droite de la chaussée (sauf indication contraire des organisateurs). Des postes de sécurité seront présents sur tous les parcours. Tout incident devra être signalé soit à un des postes de sécurité, soit à la Sécurité volante, soit à un poste de ravitaillement.

La Soledra se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent règlement qui seraient dictées par des raisons d'opportunités, de sécurité ou en cas de force majeure.

Chacun aura compris le côté formel du présent règlement qui ne doit en rien enlever le côté amical de «La Foulée de La Soledra »

Bonne journée à toutes et à tous !

-
- L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve afin de promouvoir **l'évènement**. En vous inscrivant à cette course, vous abandonnez vos droits à l'image.
 - Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course si certaines conditions l'exigent.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Je soussigné.....autorise mon fils, ma fille..... à participer à l'épreuve de 10 kilomètres.

Le.....Signature :